



DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Arrondissement de PARTHENAY

Canton de CHAMPDENIERS

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE SUR ROC

ARRETE
DE VOIRIE DE POLICE DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
POUR POSE ARMOIRE ET CREATION GC ADDUCTION

Le Maire de la Commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-1, portant sur les pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2, portant dispositions communes aux voies du Domaine public routier,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article R.116-2, portant sur la police de conservation du domaine public routier,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, modifiée et complétée,

Vu la demande formulée par **INTERCOM TECHNOLOGIES** représenté par Asma TEKITEK, sise 12 Rue Sadi Carnot 93170 Bagnolet qui sollicite l'autorisation pour effectuer la pose d'un armoire fibre optique, l'ouverture d'une chambre et la création GC adduction sur la commune de Saint Christophe sur Roc.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et la tranquillité publiques, d'autoriser les travaux et de mettre en place la signalisation correspondante pendant la période d'occupation du domaine public,

ARRETE

Article 1er :- **INTERCOM TECHNOLOGIES** est chargé des travaux d'implantation de poteaux téléphoniques sur la commune de Saint Christophe sur Roc **du 27/11/2023 au 27/12/2023, 2, Place de l'Église.** Ces travaux nécessiteront des restrictions sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Article 2 :- **INTERCOM TECHNOLOGIES** assurera la mise en place et la maintenance des dispositifs de signalisation réglementaire physique et visuelle, notamment pour organiser manuellement la circulation par panneau B15/C18 conformément à l'instruction Interministérielle de signalisation routière livre 1,8^{ème} partie signalisation temporaire.

Article 3 :- Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout agent de police judiciaire habilité à dresser procès-verbal, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :- **INTERCOM TECHNOLOGIES** a également pour obligation de remettre en état le lieu d'intervention, conformément à son état initial. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée subirait des dégradations, la remise en état serait exécutée par la commune aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation

Article 5 :- Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les panneaux à chaque extrémité et accès des zones concernées par la présente autorisation,

Monsieur le MAIRE de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de CHAMPDENIERS

Monsieur le Subdivisionnaire du Service de l'Équipement de PARTHENAY

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, le 21/11/2023

Le Maire



12, Rue des Ecoles 79220 ST CHRISTOPHE SUR ROC

☎ : 05 49 05 21 19 📠 : 05 49 05 29 63

✉ : mairie@stchristophesurroc.fr

Site Internet : www.stchristophesurroc.fr